

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 25/11/2013	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01113P0216

1. Intitulé du projet

Restructuration du site Meudon Bellevue du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à MEUDON (92)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°36	Construction d'un projet immobilier comprenant des bâtiments administratifs, de laboratoires et d'habitation pour une Surface de Planchers (SP) globale de 25 688 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La construction de ce projet nécessite la démolition des bâtiments existants désaffectés du site MEUDON BELLEVUE du CNRS anciennement destinés à la recherche scientifique.

Le projet consiste en la construction de locaux administratifs, de laboratoires et d'habitation pour une Surface de Planchers (SP) globale de 25 688 m² se répartissant comme suit :

- Locaux administratifs et laboratoires (3 bâtiments) : 10 141,10 m² de SP ;
- Logements (10 bâtiments) : 15 546,90 m² de SP.

L'ensemble de ces opérations fera l'objet d'un permis de construire valant division et valant permis de démolir.

Handwritten signatures and initials

4.2 Objectifs du projet

Le CNRS propriétaire du site de Meudon Bellevue depuis 1939 (à la suite de l'Office National des Brevets et Inventions), souhaite restructurer le site pour rationaliser et maintenir en état un patrimoine vieillissant. Cet objectif passe notamment par la démolition de bâtiments anciens particulièrement énergivores et leur remplacement par des bâtiments économes en énergie et mieux adaptés aux besoins actuels du CNRS. L'opération s'accompagnera de la réalisation sur une partie du terrain d'un programme de logements. Le CNRS a donc décidé de lancer une consultation "Conception / Réalisation". L'Entreprise mandataire retenue s'est appuyée sur deux promoteurs nationaux en vue de réaliser une opération mixte logements / bâtiments administratifs et laboratoires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de cette opération se fera en deux phases.

La première phase se situera dans la moitié basse du terrain, le long du Chemin des Lacets. Elle comprendra la démolition des bâtiments existants puis :

- la construction de bâtiments à usage administratif et de laboratoire dans la partie Est,
- la construction de la première tranche de logements dans la partie Ouest.

La deuxième phase se situera dans la partie haute du terrain, entre la rue Marcel Allégot et la rue de la Basse Terrasse. Elle comprendra la démolition des bâtiments existants puis la construction de la seconde tranche de logements.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération est le suivant :

- Dépôt du Permis de Construire (PC) : 2ème trimestre 2014
- Démarrage du chantier : 3ème trimestre 2015
- Livraison : 4ème trimestre 2017

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site sera divisé en deux entités foncières indépendantes l'une de l'autre.

Le CNRS occupera la partie Est du site et la - ou les - copropriétés de logements occuperont la partie Ouest du site.

PC

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire valant division et valant permis de démolir.
- Déclaration préalable relative à l'Archéologie (saisie par courrier du CNRS en date du 25 février 2013, la DRAC a répondu, dans un courrier en date du 15 Mars 2013 que le projet, de par sa localisation et son importance, n'était pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique et qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire valant division créant une Surface de Planchers (SP) supérieure à 10 000 m²

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain avant division:	20 635 m ²
Surface de Planchers (SP) démolie :	8 924 m ²
Surface de Planchers (SP) totale créée :	25 688 m ²
Dont :	
- Bâtiments à usage administratif et laboratoires :	10 141,10 m ²
- Logements :	15 546,90 m ²
Nombre maximal de niveaux de sous-sol :	3
Nombre maximal de niveaux en superstructure :	R+5+2 niveaux d'attiques

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place Aristide Briand
Rue Marcel Allégot
Rue de la Basse Terrasse
Chemin des Lacets
92190 MEUDON

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 13 ' 46 " 208

Lat. 48 ° 49 ' 15 " 529

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de travaux pour la restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS comprend :

- d'une part, la réhabilitation et la surélévation du pavillon BELLEVUE (aujourd'hui terminées) ;
- d'autre part, la réalisation d'un programme de locaux administratifs et de laboratoires et d'un programme de logements objets de la présente demande et qui feront l'objet d'un permis de construire valant division et valant permis de démolir (pour les bâtiments actuellement présents sur le site à l'exception du pavillon BELLEVUE).

Les documents fournis en annexe 6 à la présente demande illustrent le site de MEUDON BELLEVUE après réalisation de ce programme de travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

PE DS PE

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Locaux administratifs et laboratoires de recherches désaffectés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (S.D.R.I.F.) approuvé le 26 avril 1994 (Nota : Le projet de S.D.R.I.F. révisé, approuvé par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 18 Octobre 2013, ne sera applicable qu'à compter d'un futur décret en Conseil d'Etat)
- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) des Coteaux et du Val-de-Seine approuvé le 26 novembre 2009.
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de MEUDON approuvé initialement par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2010 et modifié le 24 Octobre 2013 (cf. extrait du plan de zonage joint en annexe 7).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Paris Seine Ouest, à laquelle adhère la commune de MEUDON, a arrêté, par délibération du 11 Octobre 2012, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.). Toutefois, le site de l'opération ne figure ni dans les "zones à traiter" (dans lesquelles l'objectif est de réduire le bruit), ni dans les "zones à valoriser" (dans lesquelles l'objectif est de limiter l'impact acoustique) définies par le P.P.B.E.

FR  PS

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MEUDON est couverte partiellement par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine approuvé par arrêté préfectoral du 9 Janvier 2004. Toutefois, le site n'est localisé ni dans une zone réglementaire de ce PPRI ni dans un secteur présentant un risque d'inondation lié à la crue du fleuve. Un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (PPRMT) a été prescrit le 15 Avril 2003 sur la commune de MEUDON. Il est toujours en cours d'élaboration. Dans l'attente de l'approbation de ce plan, une partie de la commune, dans laquelle se trouve le site du projet, est couverte par un périmètre de zones à risques liées à la présence d'anciennes carrières (ancien article R.111-3 du Code de l'Urbanisme) approuvé par arrêté préfectoral du 25 Novembre 1985. Ce périmètre (représenté en annexe 8) a valeur de Plan de Prévention des Risques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas répertorié dans la base de données BASOL. Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé, à la demande du CNRS, par la société SEMOFI Environnement. Il a fait l'objet d'un rapport en Avril 2011. L'historique du site réalisé dans le cadre de ce diagnostic a mis en évidence plusieurs installations susceptibles d'avoir engendrer une pollution des sols. Une campagne, au cours de laquelle 15 sondages (jusqu'à 4,50 m de profondeur) ont été réalisés, a été menée le 10 janvier 2011. Les résultats des analyses en laboratoire des échantillons ainsi prélevés ne révèlent pas de pollutions des sols en relation avec l'historique du site.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) dite des "parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien" inscrite dans la liste figurant dans l'article R.211-71 du Code de l'Environnement (§. B : Systèmes aquifères, alinéa 5°), cette ZRE concernant notamment la totalité du territoire des Hauts-de-Seine département dans lequel se trouve commune de MEUDON (cf. illustration jointe en annexe 9 au présent formulaire). Cependant, le projet n'aura aucun impact sur la nappe Albien-Néocomien puisqu'il n'est prévu aucun prélèvement dans cette nappe particulièrement profonde (environ 400 m au droit de la commune de MEUDON).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme l'illustrent les documents joints en annexe 10 au présent formulaire, le site est localisé à l'intérieur du site inscrit "Immeubles nus et bâtis"(arrêté du 20/10/1941).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Massif de Rambouillet et zones humides proches" (FR1112011) localisée à une distance (à vol d'oiseau) d'environ 14 km au Sud-Ouest du site du projet (cf. plan joint en annexe 11).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet n'est pas situé dans un Monument Historique (MH). Il est situé cependant à l'intérieur du périmètre de protection de plusieurs MH Classés ou Inscrits (cf. plans joints en annexe 12).

FE
D
PC

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages réalisés jusqu'alors ne permettent pas de connaître le contexte hydrogéologique du site. Au regard de la pente importante, des circulations d'eau sont inévitables entre l'amont et l'aval de la parcelle. Des pompages seront mis en oeuvre, le cas échéant, en phase chantier, afin de gérer les écoulements et permettre la bonne exécution des travaux. Aucun prélèvement n'est prévu en phase d'exploitation.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'état actuel des connaissances du contexte hydrogéologique du site (cf. rubrique précédente), il est prévu, en phase définitive, la mise en place d'un dispositif de drainage à l'arrière des voiles avec collecte et évacuation en pied, voire un système de type barbacanes et cunettes périmétriques. La gestion du drainage dépendra essentiellement des débits d'arrivées d'eau afin de ne pas créer « d'effet barrage » par les structures à construire.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des niveaux d'infrastructures des différents bâtiments à construire et de leurs fondations implique des déblais de terre de l'ordre de 37 200 m ³ pour la partie Bâtiments administratifs et laboratoires et 31 800 m ³ pour la partie Logements (estimation réalisée par GTM Bâtiment). L'évacuation des terres sera déterminée en fonction de leur qualité environnementale.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucune des continuités écologiques (cours d'eaux, corridors, réserve de biodiversité, etc) recensées dans la Trame Verte et Bleue (T.V.B.) définie dans le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.) d'Ile-de-France (adopté par arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013, cf. illustration jointe en annexe n°13). Considérant son positionnement en milieu urbanisé et ne disposant actuellement que de très peu d'espaces végétalisés, il n'accueille qu'une faune et une flore typiques de ce milieu.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de son positionnement dans un site inscrit et dans des périmètres de protection de monuments historiques, le projet devra tenir compte de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au regard de la présence d'anciennes carrières souterraines, le projet, dont les composantes ont déjà fait l'objet de plusieurs études géotechniques (types G11, G12, G5), sera soumis aux prescriptions de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) lors de l'instruction du prochain permis de construire (à l'image du projet de réhabilitation / surélévation du pavillon BELLEVUE présent sur le site du CNRS et qui a fait l'objet d'un comblement de carrières par injection).

FR
D
PS

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est bordé par une canalisation de transport de gaz à haute pression (DN 600 mm) dont le tracé suit, depuis la Place Aristide Briand, l'avenue du Rond-Point puis le Chemin des Lacets (cf. annexe 14). Comme cela est rappelé dans le P.L.U. de MEUDON, le projet sera autorisé seulement après avis et sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales ou mesures conservatoires qui seraient émises par le service gestionnaire des ouvrages de gaz.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé en zone d'aléa à sensibilité « très faible » à « forte » concernant le phénomène d'inondation par remontée de nappe et dans une zone où l'aléa de retrait-gonflement des argiles est « faible » (cf. annexe 15). Il est également localisé à l'intérieur d'un périmètre de zones à risque de mouvements de terrains liées à la présence d'anciennes carrières. Plusieurs anomalies de compacité ou des carrières ont été identifiées lors des différentes campagnes de reconnaissance. Des travaux de consolidation par injection des carrières présentes sous le pavillon BELLEVUE (localisé dans le site du CNRS mais non concerné par le projet objet de la présente demande) ont ainsi déjà été réalisés préalablement aux travaux de restructuration du bâtiment. Des études géotechniques complémentaires ont permis de formuler des propositions de solutions à mettre en œuvre pour les diverses composantes du projet : - Pour les immeubles de logements, plusieurs solutions ont été avancées : excavation des carrières, comblement des carrières par injection selon l'autorisation de l'Inspection Générale des Carrières (IGC), réalisation de niveau de sous-sol supplémentaire. - Pour le programme de bureaux : comblement des carrières par injection avec réalisation d'une paroi cloutée pour le soutènement amont (interface avec le sous-sol du pavillon BELLEVUE).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) ont été repérés sur divers bâtiments à démolir dans le cadre du projet objet du présent formulaire (friables et non friables). Des opérations de désamiantage seront menées préalablement à la démolition de ces bâtiments. Les MPCA seront retirés, évacués conformément à la réglementation en vigueur et traités dans des filières spécialisées. Le projet aura donc un impact particulièrement positif en matière de santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances acoustiques sont attendues en phase chantier, lors des opérations de démolition des bâtiments existants non conservés actuellement présents sur le site et lors des opérations de construction. Des mesures seront prises pour minimiser les gênes sonores pouvant être occasionnées lors de la phase chantier (utilisation d'engins et matériels insonorisés, gestion du trafic et des horaires de livraison des matériels et matériaux, etc). Des plages horaires seront définies afin de regrouper les travaux bruyants dans le temps et donc limiter les gênes sonores éventuelles. Des mesures de contrôle de bruit seront réalisées pendant toute la durée du chantier. Elles permettront de vérifier régulièrement que les niveaux de bruits maximum arrêtés préalablement par accord entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre ne sont pas dépassés. Le site est localisé dans les secteurs de bruit définis aux abords des voies ferrées de la ligne SNCF du réseau Paris-Montparnasse et de la RD406, ces voies apparaissant dans le classement acoustique des infrastructures de transports terrestres pris par arrêté préfectoral n°2000/303 du 1er décembre 2000 (cf. annexe 16). A ce titre, les constructeurs de locaux d'habitation, notamment, sont tenus de protéger les futurs occupants du bruit en mettant en place des isolements acoustiques renforcés et adaptés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des nuisances vibratoires sont attendues en phase chantier, notamment lors des opérations de démolition des bâtiments existants non conservés actuellement présents sur le site. Des mesures (intégrées aux mesures propres à limiter les nuisances acoustiques pendant le chantier, cf. précédemment) seront prises pour minimiser ces nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	





	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'implantation d'installation (type Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui pourrait produire des produits polluants et les rejeter dans l'atmosphère. En phase chantier, des mesures seront prises pour limiter les sources de pollution atmosphérique (interdiction de brûler des matériaux, utilisation d'outillage muni de système d'aspiration, etc).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de rejet hydrauliques autres que ceux des eaux usées et des eaux pluviales via les raccordements aux réseaux concessionnaires. Les eaux pluviales seront rejetés en respectant les dispositions réglementaires en vigueur et notamment celle limitant le débit de fuite maximal autorisé, impliquant la réalisation d'un système de rétention dont les capacités seront déterminées dans le cadre de la définition du permis de construire pour le projet objet de la présente demande.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon une estimation réalisée par GTM Bâtiment, les déchets produits pendant la phase chantier sur la partie du projet correspondant au programme de locaux administratifs et de laboratoires devrait représenter un volume d'environ 4 200 m ³ (pour une masse d'environ 6 600 tonnes). La quantité des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) n'a pu, à ce stade de l'avancement du projet, être déterminée. En phase d'exploitation, la production de déchets non dangereux correspond à celle rencontrée classiquement pour des logements et des locaux administratifs. Ils seront collectés via les filières existantes sur le territoire de MEUDON (déchets ménagers et déchets issus des opérations de tri sélectif : papier, carton, etc). Les eaux usées seront collectées et renvoyées vers le réseau collectif existant pour être traitées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saisi par courrier du CNRS en date du 25 février 2013, le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France a indiqué, dans une lettre du 15 Mars 2013, que le projet, de par sa localisation et son importance, n'était pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique et qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier. L'appréciation des incidences sur le paysage et sur le patrimoine culturel (monuments historiques avoisinants, cf. annexe 12) sera réalisée par l'ABF à l'appui des documents produits dans le cadre du permis de construire soumis à sa consultation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

VF  PC

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Seule, dans l'environnement du site MEUDON BELLEVUE, l'opération MEUDON-GAUPILLAT prévue dans le cadre de l'aménagement - requalification du quartier Meudon-su-Seine situé entre la route de Vaugirard, la rue de Vaugirard, la route des Gardes et la ruelle aux Boeufs (cf. annexe 17) répond aux critères définissant les "projets connus" au sens de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement (ce projet ayant notamment fait l'objet d'un avis de la DRIEE Ile-de-France le 21/12/2012). Pour mémoire, cette opération, située à environ 500 m à l'Est du projet objet du présent formulaire, prévoit la construction, sur un terrain d'une surface de 7 558 m², d'un ensemble immobilier (composé de 5 bâtiments) de logements, bureaux, commerces et équipements publics (dont une crèche, un mail piétonnier et un jardin public sur dalle) représentant une surface de plancher créée totale de 15 646 m².

Compte tenu de la distance séparant le site de cette opération et celui du projet objet du présent formulaire (environ 500 m, cf; annexe 17), les effets cumulés potentiels de ces deux projets seront essentiellement ceux produits en matière de déplacements (circulation automobile, transports en commun, circulations douces). Ces effets resteront marginaux en comparaison à ceux produits par les opérations d'aménagement en cours à BOULOGNE-BILLANCOURT sur les anciennes emprises des installations de RENAULT (notamment sur l'île Seguin pour le secteur le plus proche du site, avec moins de 300 m à vol d'oiseau).

De plus, en matière de déplacements automobiles, les effets de l'opération MEUDON-GAUPILLAT se produiront essentiellement sur la RD7 (en cours de requalification) alors que les trafics de l'opération MEUDON BELLEVUE, qui resteront modérés, se reporteront essentiellement sur le réseau viaire existant au Sud et à l'Ouest du site.

Ces deux opérations contribueront également ensemble à modifier légèrement les perceptions, dans le paysage, des éléments bâtis en bordure de Seine et sur les coteaux de MEUDON.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plusieurs études techniques ont déjà été réalisées par des bureaux d'études spécialisés (sur la prise en compte des risques liés à la présence d'anciennes carrières, sur la qualité environnementale des sols, etc) pour la maîtrise des enjeux environnementaux les plus importants. Sans préjuger des prescriptions complémentaires qui pourraient être demandées par l'Inspection Générale des Carrières (IGC), des propositions concrètes, prenant en compte les dispositions déjà mises en oeuvre pour garantir l'intégrité du pavillon BELLEVUE présent sur le site du CNRS et récemment réhabilité, ont déjà été formulées pour éviter tout risque d'effondrement des bâtiments à construire. D'autres études sont actuellement en cours ou vont prochainement être lancées pour également y concourir.

Les bâtiments existants destinés à être démolis ont été construits autour du pavillon BELLEVUE (récemment réhabilité et surélevé notamment pour offrir de meilleures conditions de travail au personnel du CNRS) dans la période 1920-1970. Les nouvelles constructions prévues en lieu et place de ces bâtiments répondront aux normes en vigueur en matière de réglementation thermique, grâce notamment à une isolation performante, évitant ainsi les importantes déperditions des bâtiments existants, particulièrement énergivores.

Sur le plan sanitaire, la réalisation du projet implique la démolition de bâtiments dans lesquels, pour partie, des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) friable et non friable ont été repérés. Les opérations de désamiantage nécessaires seront menées préalablement à la démolition de ces bâtiments dans le respect de la réglementation en vigueur.

Comme le montrent les illustrations jointes en annexe 18 du présent formulaire, le projet permet un très net développement d'espaces verts sur le site puisqu'il représente, par rapport à la situation actuelle, un accroissement :

- d'environ 2 962 m² d'espaces verts de pleine terre (soit environ + 679 %) ;
- et d'environ 2 641 m² d'espaces de terrasses plantées (soit environ + 348 %).

Ce projet, conçu en intégrant des dispositifs propres à éviter voire limiter ses effets sur l'environnement, il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Photomontages du site MEUDON BELLEVUE après restructuration
Annexe 7 : Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de MEUDON
Annexe 8 : Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrains à MEUDON (92)
Annexe 9 : Carte de localisation des Zones de Répartition des Eaux (Z.R.E.) dans le bassin Seine Normandie
Annexe 10 : Carte de localisation des sites classés et des sites inscrits aux abords du site
Annexe 11 : Plan de localisation des sites Natura 2000 les plus proches dans l'environnement du site
Annexe 12 : Cartes de localisation des Monuments Historiques (MH) classés ou inscrits aux abords du site et de leurs périmètres de protection
Annexe 13 : Extrait de la carte de la Trame Verte et Bleue (TVB) de PARIS et de la Petite Couronne définie dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France
Annexe 14 : Carte de localisation des canalisations de gaz haute pression sur le territoire de MEUDON
Annexe 15 : Cartes de l'aléa d'inondation par remontée de nappe et de l'aléa retrait-gonflement des argiles
Annexe 16 : Extrait de la carte illustrant le classement acoustique des infrastructures de transports terrestres aux abords du site
Annexe 17 : Localisation de l'opération MEUDON-GAUPILLAT
Annexe 18 : Illustration des effets du projet en matière d'espaces verts

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Meudon

le,

22/11/2013

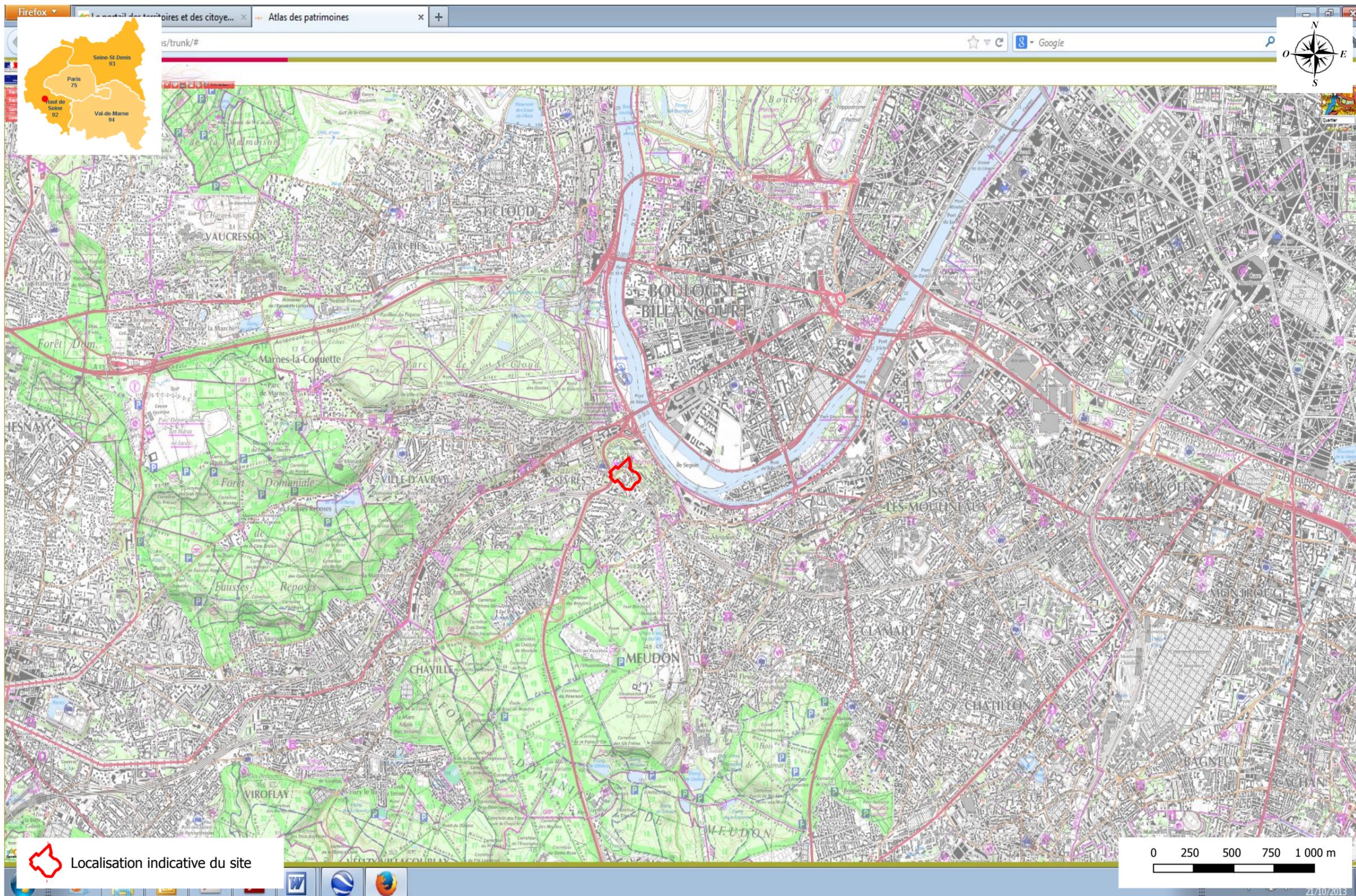
Signature

 **Philippe CAVELIER**
Délégué régional



Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS à MEUDON (92)

Annexe 2 : Plan de situation (1/25 000)

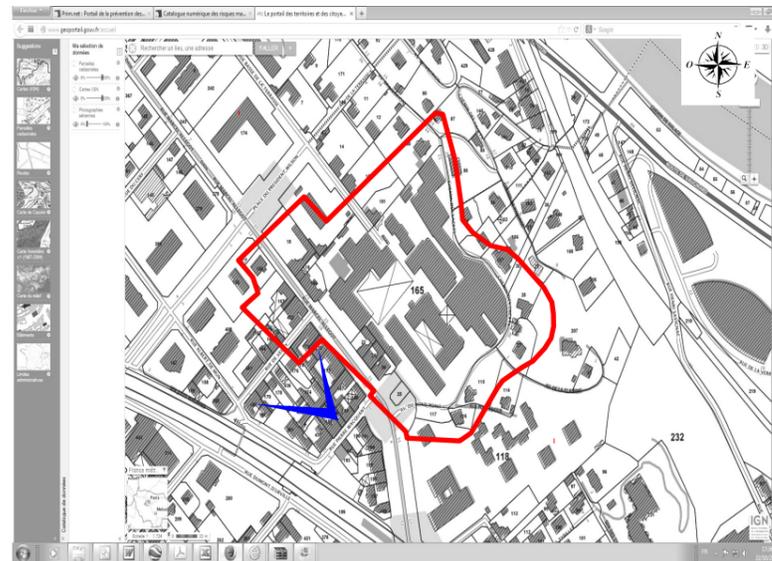


Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS à MEUDON (92)

Annexe 3 : Insertion du projet dans l'environnement (1/3)

Vue proche depuis la rue Marcel ALLEGOT ...

... avant travaux (Septembre 2013)



... après travaux

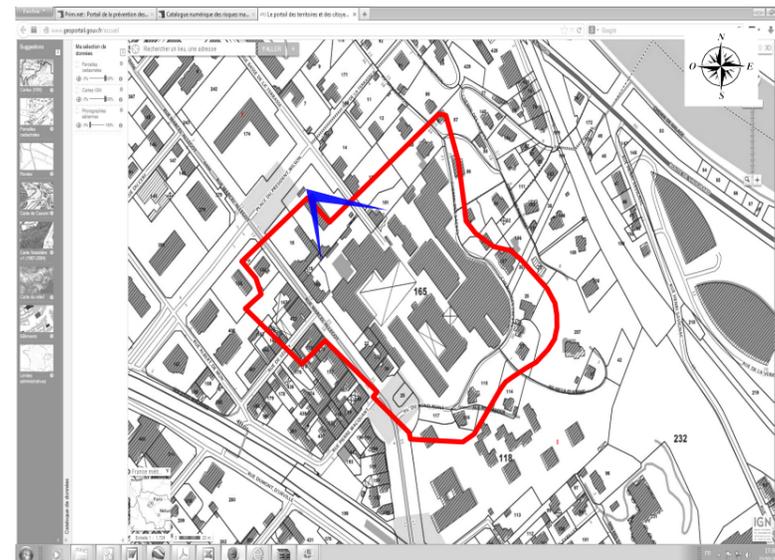


Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS à MEUDON (92)

Annexe 3 : Insertion du projet dans l'environnement (2/3)

Vue proche depuis la rue Basse de la Terrasse ...

... avant travaux (Septembre 2013)



... après travaux



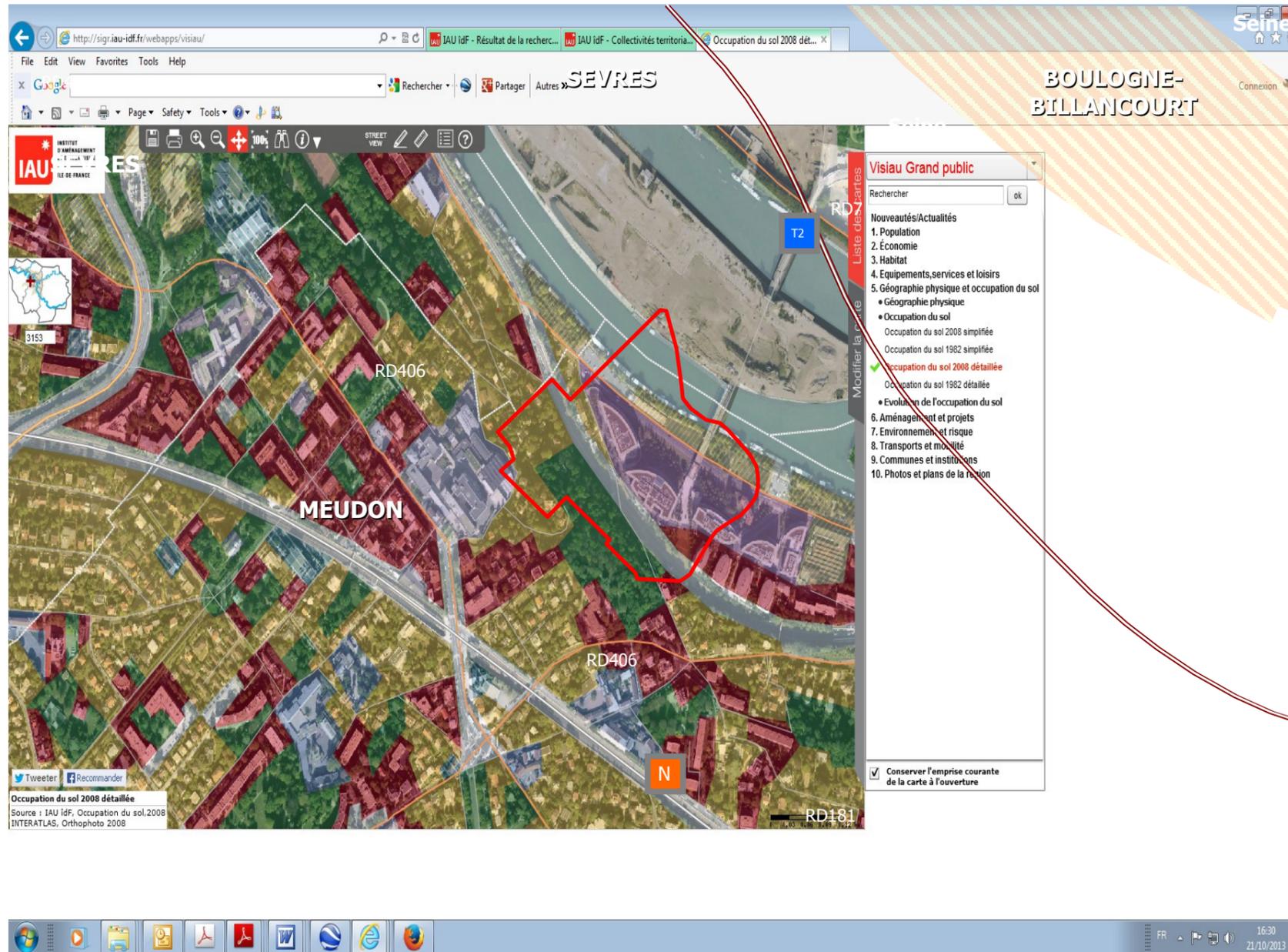
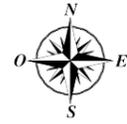
Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS à MEUDON (92)

Annexe 4 : Plan masse du projet (phase APD)



Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS à MEUDON (92)

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Légende

- Limites indicatives du site
- Limites communales
- Voies ferrées SNCF
- Gare SNCF « BELLEVUE » Transilien Ligne N
- Voies ferrées RATP (tramway)
- Station « BRIMBORION » Tramway Ligne T2
- Routes Départementales (RD)
- Autres voies routières
- Habitat collectif
- Habitat individuel
- Bureaux
- Activités économiques
- Commerces
- Parcs et jardins
- Espaces ouverts (tourisme, loisirs)
- Terrains vacants
- Equipements d'enseignement
- Equipements de santé
- Aménagement en cours (Ile Seguin)



Source : IAU îdF, Occupation du sol 2008, INTERATLAS, Orthophoto 2008

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de restructuration du site MEUDON BELLEVUE du CNRS à MEUDON (92)

Annexe 6 : Photomontages du site MEUDON BELLEVUE après restructuration (2/2)

